



Exemple d'un composteur grutable sur le quartier de Kléber/Mouzimpré
Source Batigère Habitat

Territoire : Métropole Grand Nancy

Quartier : Mouzimpré (QPV) et Kléber - Essey-lès-Nancy

Démarrage : Janvier 2024

Rôle du bailleur social :

Mobilisation des relais de terrain

Pilote du projet : Métropole Grand Nancy



Indice d'implication
du bailleur

Batigère Habitat s'intègre dans une dynamique de coopération et de mobilisation des relais de terrain dans les quartiers concernés

Contacts :

Céline Di Mercurio

Responsable de département
Direction des politiques urbaines et sociales
celine.dimercurio@union-habitat.org

Véronique Velez

Responsable du département Innovation et prospective
Direction Maîtrise d'ouvrage et des Politiques patrimoniales
veronique.velez@union-habitat.org

Batigère Habitat (54)

Composteurs grutables pour pré-compostage

Objectifs initiaux pour le bailleur et pour la collectivité territoriale

- Anticiper l'obligation du tri à la source des biodéchets.
- Compléter le dispositif de prévention et gestion des biodéchets déjà existant en maillant plus finement le territoire.
- S'engager en faveur des deux filières de valorisation possibles, le compostage et la méthanisation sans construire ou recalibrer des unités de valorisation déjà existantes.
- Bien qu'ayant été tardivement sollicité dans le déroulé du projet, Batigère Habitat souhaite devenir un relai de la communication terrain pour ses bénéficiaires habitants dans le périmètre de points d'apports volontaires (en vue d'une méthanisation ou compostage).

Spécificités des territoires

Une unité de compostage (opérée par Véolia) est située à proximité de la Métropole du Grand Nancy et permet que la matière collectée dans les composteurs grutables soit ensuite valorisée par compostage.

Il s'agit d'un territoire « Urbain Dense » selon la typologie SINOE.

Au niveau métropolitain, la production de déchets ménagers et assimilés est estimée à 433 kg/habitant.

Un ratio plus faible que celui constaté au niveau national, avec en moyenne 580 kg/habitant.

Parcours des Biodéchets

Les biodéchets alimentaires des habitants du quartier sont apportés dans les composteurs grutables installés sur le domaine public, chacun couvrant un rayon de 300 mètres.

Mise en œuvre opérationnelle

Une volonté du territoire de prôner la gestion par compostage

Avec plus de 20 000 composteurs individuels distribués depuis 1997 et 300 sites de compostage partagé déployés à l'échelle de son territoire, la Métropole du Grand Nancy (MGN) mène une politique de gestion de proximité des biodéchets engagée.

Le 29 juin 2023, les élus de la MGN votent l'expérimentation pour une période de 3 ans de points d'apport volontaire type « Composteurs Grutables » (8 composteurs : 1000/12000 habitants) en ciblant des quartiers pilotes incluant le quartier de Kléber/Mouzimpré, situé à Essey-Lès-Nancy où sont situés 450 logements du bailleur Batigère Habitat, répartis sur 14 bâtiments.

En parallèle, deux marchés publics sont publiés par la Métropole du Grand Nancy afin de permettre au dispositif d'être opérationnel au 1^{er} janvier 2024 :

- Fourniture des composteurs grutables, préhensibles par simple crochet ou système Kinshofer.
- Collecte des biodéchets issus des composteurs grutables.

Après attribution des lots du marché public, des composteurs grutables de 800 L sont installés entre septembre et décembre 2023 sur le domaine public pour une mise en fonctionnement effective au 1^{er} janvier 2024.

Afin d'anticiper la mise en fonctionnement des sites, des campagnes d'information à destination des habitants sont organisées avec notamment des supports de communication pour découvrir le fonctionnement des composteurs grutables.



Figure 2 - Composteur grutable : à chaque dépôt de biodéchets alimentaires, le contributeur verse une poignée de matière structurante, située de part et d'autre du bac d'apport

Source : Batigère Habitat

En janvier 2024, deux sessions de sensibilisation sont organisées dans le quartier de Kléber/Mouzimpré par la MGN en présence des maîtres composteurs du territoire.

C'est notamment à cette occasion que sont remis les bio-seaux aux habitants afin de transporter leurs déchets alimentaires, les maîtres composteurs leur transmettent les consignes de tri et l'essence de l'expérimentation.

En effet, contrairement à un point d'apport volontaire classique, l'apporteur doit effectuer un geste supplémentaire, à savoir l'ajout de matière sèche type broyat de bois afin d'équilibrer la matière en vue de son compostage.

Cela permet aussi de réduire considérablement la fréquence de collecte, la matière étant bien équilibrée.



Figure 3 - affiche de communication : consignes de tri et apport de biodéchets – Source Métropole Grand Nancy

Mise en œuvre opérationnelle

Ressources humaines

**métropole
GrandNancy**

MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Elle regroupe 20 communes pour un total de 500 000 habitants. Parmi les actions menées autour de la prévention et gestion des biodéchets :

- Plus de 20 000 composteurs individuels ont été distribués,
- 260 sites de compostage partagé ont été installés et sont accompagnés par les Maîtres Composteurs du territoire (fourniture du matériel, suivi et formation « référent de site »).

La Métropole poursuit son engagement en faveur du compostage de proximité, en complémentarité avec la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire. La MGN souhaite être accompagnée par les bailleurs, notamment Batigère Habitat afin de :

- Relayer l'information à transmettre aux habitants selon le type de PAV installé dans le quartier,
- Distribuer les bio-seaux.

Les gardiens pourraient être ces relais de terrain.



UNION ET SOLIDARITÉ

L'association Union et Solidarité réunit l'ensemble des bailleurs sociaux de la Métropole du Grand Nancy dans une démarche partagée au service de la politique de l'habitat. L'association se propose de venir en soutien de Batigère Habitat pour faciliter la communication auprès des habitants.

Batigere
habitat

BATIGÈRE

Batigère Habitat est un acteur historique du Grand Est, avec 32 555 logements gérés dans cette région.

C'est une entreprise à mission qui axe son engagement sur les piliers suivants :

- Agir pour une société écoresponsable,
- Mettre le citoyen au centre de toutes les actions,
- Coconstruire une cité durable,
- Partager une responsabilité commune en favorisant la dynamique économique locale,
- Valoriser en interne chaque personne comme acteur collectif.

Fort de ses valeurs, Batigère Habitat souhaite contribuer à cet effort collectif en se faisant le relai du message de la collectivité auprès de ses locataires.

Les composteurs gratuits étant installés sur le domaine public, la Métropole du Grand Nancy n'a pas concerté en amont Batigère Habitat mais les deux acteurs souhaitent à présent coopérer afin d'améliorer la sensibilisation et la mobilisation dans le quartier d'expérimentation ainsi que dans tous les quartiers où le compost sera mis en place.

Mise en œuvre opérationnelle

Gestion locative

Le déploiement du tri à la source des biodéchets n'a pas eu d'incidence sur le montant des charges locatives. La fiscalité locale pour le financement du service public de gestion des déchets dont les biodéchets est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Patrimoine

Ce projet n'a pas d'incidence sur le patrimoine de Batigère Habitat, l'expérimentation se déroulant sur la voie publique.

Enseignements liés aux usages des habitant (-es)

En cours d'évaluation, les bacs d'ordures ménagères sont jugés moins lourds : à terme, la réduction de la fréquence de collecte et du nombre de bacs sont envisagés, mais nécessitent un retour d'expérience quantitatif.

Tonnage collecté : déjà 8 tonnes depuis le début de l'expérimentation.

Communication aux locataires

A ce stade, la communication a été réalisée par la MGN : communication visuelle et stand de sensibilisation au sein des quartiers pilotes.

Batigère Habitat et l'association Union et Solidarité se portent volontaires afin de devenir le relai de la communication afin que cette expérimentation soit un succès.

Éléments financiers

Pour le bailleur, cette opération est pour l'instant « invisible » et n'a pas engagé de dépenses.

L'expérimentation est portée et financée principalement par la Métropole du Grand Nancy, qui a bénéficié d'une subvention de 1,3 millions d'euros (via le fonds France Nature Verte).

Le coût unitaire d'un composteur grutable est de 1 800 euros.

Gestion des espace verts

Ce projet n'a pas d'impact sur l'entretien des espaces verts.

Aspects juridiques et réglementaires

Le geste de tri est effectué par les habitants, mais la gestion et la valorisation des biodéchets est assurée par la MGN, exploitante du point d'apport volontaire. Elle a fait le choix de déléguer la collecte des biodéchets à un collecteur agréé. La valorisation de la matière en compost est effectuée en plateforme de compostage déclarée sous le régime ICPE fonctionnant sous agrément sanitaire.

Il n'y a pas de réglementation spécifique s'appliquant au bailleur dans le contexte de cette expérimentation.

Contractualisation

Si le rôle de Batigère Habitat dans la sensibilisation et la mise à disposition des bio-seaux pour les locataires se concrétise, il s'agira d'une part de désigner la fonction en charge de cette mission, ici probablement les gardiens d'immeuble.

Les composteurs gratables nécessitent pour leur bon fonctionnement l'usage systématique de broyat lors de chaque apport. Il est probable que les résidences Batigère Habitat possèdent des parcs arborés. Lors d'opérations d'élagage, et si le broyat n'est pas valorisé par la société en charge, un partenariat pourrait être envisagé afin d'approvisionner au plus proche les composteurs gratables en matière structurante.

Résultats obtenus

Quantitatifs

Les premiers apports de biodéchets ont débuté en janvier 2024 et la collecte des bacs de 800L est effectuée toutes les 6 semaines (récupération de la matière par ouverture pour récupérer aussi le jus).

- Janvier 2024 - mai 2024 : 5 collectes ont été effectuées - 7,3 tonnes (incluant le broyat) ont été collectées, soit environ 5 tonnes de biodéchets alimentaires.
- 300 habitants contribuent au tri sur chaque composteur grutable.
- 16kg de déchets alimentaires détournés par habitant sur 5 mois d'expérimentation (moyenne annuelle estimée de biodéchets alimentaires par habitants : 83kg / an / habitant).

Un point d'apport volontaire ayant une performance moins élevée qu'une collecte en porte à porte, le ratio est excellent à ce stade de l'expérimentation.

RECOMMANDATIONS

En cas d'identification de relai de terrain au sein de Batigère Habitat, il semble impératif de :

- Former en amont ces relais sur le fonctionnement particulier de ces points d'apports volontaires,
- S'appuyer sur les maîtres composteurs de la MGN pour la formation et l'accompagnement au déploiement des relais de terrain salariés de Batigère Habitat,
- Contractualiser le partenariat entre la MGN et le bailleur.